



Le 4 mars 2015,

## Coup d'envoi de la 4<sup>ème</sup> édition des Trophées Apec de l'Égalité Femme-Homme

**L'Apec lance aujourd'hui la 4<sup>ème</sup> édition des Trophées de l'Égalité Femme-Homme, qui récompensent les actions ou projets d'actions en faveur de l'égalité professionnelle, à l'initiative des collaborateurs au sein de leur entreprise. Les Trophées Apec sont placés sous le Haut patronage de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des Femmes.**

« *L'engagement en faveur de l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et pour lequel je me mobilise depuis de nombreuses années. C'est pourquoi je suis particulièrement fière d'annoncer le lancement des Trophées Apec de l'Égalité Femme-Homme dont les trois précédentes éditions ont rencontré un vif succès et qui présentent cette année deux nouveautés : les prix seront décernés dans trois grandes catégories RH. Quant au projet le plus marquant, il sera récompensé par un prix coup de cœur du jury* » affirme Marie-Françoise Leflon, vice-présidente de l'Apec.

A cette occasion, l'Apec publie **une étude inédite sur les écarts de salaires entre les hommes et les femmes cadres**. L'étude révèle notamment qu'à profil identique, c'est à dire à caractéristiques communes les hommes cadres ont en 2013 un salaire brut annuel fixe supérieur de 8,5 % aux femmes cadres. En outre, les écarts fluctuent selon les fonctions. Ainsi, les femmes cadres occupant le poste en direction d'entreprise ont un salaire de 14,1 % inférieur aux hommes, alors que les femmes cadres informaticiennes ont un niveau de salaire plus proche avec un écart de 5,5 %. L'étude intégrale est disponible sur l'espace presse : <http://presse.apec.fr/Presse>

Les Trophées créés par l'Apec récompensent les collaborateurs qui ont mis en place une action ou qui ont un projet d'action en faveur de l'égalité professionnelle, au sein de leur entreprise. Nouveauté cette année, les Trophées récompensent trois types d'action. Ainsi, un prix sera décerné dans chacune des trois catégories :

- action favorisant la mixité des métiers, l'évolution de carrière et la création de réseaux,
- action de communication et de sensibilisation auprès des publics internes et externes,
- action visant à améliorer l'organisation du travail et l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

De plus, un prix « coup de cœur » du jury sera décerné pour récompenser le projet le plus marquant.

Depuis le lancement en 2011, près d'une centaine de candidatures ont été déposées et 23 actions proposées par les collaborateurs issues d'entreprises de tous horizons et de tous secteurs ont été récompensées. Parmi elles les équipes de : Alcatel-Lucent, Alter Egau, Areva (2), Axones, Bull, CEA, Convers, Deuxième Regard, Femmes & Sciences, Femer, Financi'Elles, IGO Conseil, Mom'Artre, Mondial Relay, Optimhome, Orange, Oxalis, Quille Construction, Sanofi Pasteur, Skyconseil, Vermadis et Veolia Propreté.

L'Express et le site Exclusive RH sont à nouveau partenaires de cette 4<sup>ème</sup> édition des Trophées Apec de l'Égalité Femme-Homme.

En outre, l'Apec accompagne les entreprises dans la mise en place des dispositifs législatifs comme l'égalité professionnelle ou le contrat de génération.

Pour participer, les dossiers de candidatures sont téléchargeables sur le site : [www.tropheesegalite.apec.fr](http://www.tropheesegalite.apec.fr)  
**Date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 juin 2015**

Plus d'informations sur [www.tropheesegalite.apec.fr](http://www.tropheesegalite.apec.fr) et sur les sites de nos deux partenaires médias :  
<http://www.lexpress.fr/> et <http://exclusiverh.com/>



**A propos de l'Apec :** Acteur du marché de l'emploi des cadres, l'Apec accompagne et conseille les cadres tout au long de leur parcours professionnel pour anticiper et préparer leur évolution, ainsi que les jeunes issus de l'enseignement supérieur pour préparer la recherche de leur 1er emploi. Elle propose aux entreprises des services pour optimiser leurs recrutements et la gestion des compétences internes. Observatoire du marché de l'emploi des cadres, l'Apec apporte analyses et repères sur le marché, ses évolutions et grandes tendances. Aujourd'hui 37 000 entreprises et 935 000 cadres et jeunes utilisent les services de l'Apec via [apec.fr](http://apec.fr) ou dans ses 44 centres implantés dans toute la France. Avec plus de 900 collaborateurs, dont plus de 500 consultants, l'Apec apporte des conseils personnalisés et des solutions sur-mesure aux cadres et aux entreprises.